

Domaine Public

991

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
19 avril 1990

Hebdomadaire romand
Vingt-septième année

Sortir du cahin-chaos

Armée, police, diplomatie. Tâches primaires de l'Etat protecteur, disent les manuels de droit constitutionnel. Or toutes trois, en l'espace de quelques années, sont soumises à la critique d'initiatives populaires. Suisse sans armée, on a déjà connu. Suisse sans police politique (préventive), c'est annoncé. Suisse devant négocier son adhésion à la CE, c'est concocté par des périodiques en mal de publicité. Même si les initiants viennent de milieux divers, encore qu'il y ait des recoupements, même si l'aboutissement, puis le succès devant peuple et cantons n'est pas garanti ou n'a pas eu lieu, la convergence est révélatrice d'une crise de confiance.

La perte de crédibilité du Conseil fédéral est observée, autre symptôme du même mal, par tous les observateurs. La crise Kopp a été mal gérée et mal surmontée. L'affaire des fiches s'effiloche. Or ce ne sont pas des individualités qui sont mises en cause, ce qu'on a connu en d'autres temps, mais l'autorité même du collège.

La Suisse sort mal de la guerre froide. Elle révèle ses faiblesses au moment où elle s'engage dans une négociation historique. Alors que l'Europe bouge, elle découvre ses rhumatismes.

La remise en forme ne dépend pas d'une nouvelle composition politique, d'une coalition que symbolisa par exemple l'entrée d'un socialiste au Conseil fédéral lors de la dernière guerre mondiale. La coalition, nous connaissons, dans sa forme réputée magique.

Mais quoi, derrière cette façade?

La particularité suisse est de compenser la surreprésentativité du Conseil fédéral, sa stabilité à l'abri de tous les échecs, par des contre-pouvoirs indépendants et centrifuges.

Les conseillers fédéraux ne tiennent pas les groupes de leur parti comme on tient une majorité parlementaire. Le parlement désavoue souvent l'exécutif et, parfois, se donnant le plaisir du référendum, le peuple renvoie un projet au Conseil fédéral et au Parlement pour nouvelle étude.

Si l'administration s'est renforcée, l'exécutif, c'est-à-dire le pouvoir politique, contrairement à la tendance

observée dans la majorité des autres pays, s'est affaibli.

La formule magique cache aussi des rapports de force de majorité à minorité. Le centre-droit se considère comme maître du jeu; il truste les hauts postes administratifs (le Conseil fédéral en les politisant les renforce à son détriment même); il se réserve les postes-clés de l'économie; il agrée les socialistes dont le teint lui convient. Réciproquement le parti socialiste prétend retrouver toute sa liberté oppositionnelle: au niveau du Parlement, comme les autres; au niveau du parti par les mots d'ordre de congrès ou de comité central, qui sont ses dévouloirs.

Le trompe-l'œil de la formule magique ne laisse plus apparaître des choix gouvernementaux clairs, de ceux qui engagent.

Les remèdes ont été explorés et discutés depuis longtemps.

La rupture de la formule triangulaire au profit d'une formule binaire, majorité-opposition, aurait certes le mérite de détromper l'œil, mais elle n'est pas d'actualité au moment où le pays doit affronter des échéances lourdes.

Quant au contrat de législature, il est devenu un inventaire de projets rédigé, avant même la réélection du Conseil fédéral, par l'administration.

Ce qui serait en revanche souhaitable, c'est un contrat politique clair, limité. Il impliquerait deux clauses essentielles. Du côté droit on doit admettre que la cohésion nationale exige un renforcement de la solidarité. Une révision sérieuse des conditions de l'assurance-maladie peut être l'objet de ce consensus. Du côté gauche on ne doit pas laisser dérapier la recherche des correctifs à la manière inexcusable dont ont été gérées les tâches fondamentales de protection de l'Etat. Il appartient au parlement d'abord de proposer des lois et les instruments de leur contrôle. D'un commun accord enfin il faut dire «non» à toute initiative voulant imposer une diplomatie sommaire.

Les citoyens attendent quelques actes politiques de cette nature qui prouvent qu'il y a une boussole à bord.

AG

C'est la nuit

(jd) L'intérêt du projet de révision de la loi sur le travail, c'est qu'il nous place face à un choix politique, plus même, éthique. On peut bien sûr le considérer d'un point de vue plus terre à terre et argumenter sur les exigences de la production dans le cadre de la compétition économique internationale. Mais il s'agit là d'un point de vue réducteur, tout comme est réducteur l'argument qui consiste à justifier l'abandon de l'interdiction du travail de nuit des femmes par l'exigence constitutionnelle de l'égalité entre les sexes.

Le progrès technique et le développement économique ont contribué à libérer l'homme de nombreuses contraintes. C'est d'ailleurs là la justification éthique de l'inextinguible curiosité de l'esprit humain. Mais cette contribution n'a rien

Le mur du çon, Gil Baillod, rédacteur en chef de *L'Impartial*, l'a allégrement franchi dans son bloc-notes économique à la radio romande, il y a une quinzaine. Il a mis en évidence l'avantage de la femme immigrée qui, grâce à la famille élargie et à la solidarité du voisinage peut, sans souci pour ses enfants, effectuer un travail de nuit. Alors que la famille helvétique, restreinte et isolée, craint la souplesse des horaires de travail. Il fallait penser à cet intérêt très particulier de la convivialité.

tions génétiques, l'amélioration de la race humaine?

Les faits sont clairement établis: le travail de nuit engendre des troubles physiques et psychologiques; il isole socialement les individus qui y sont soumis. Présenter l'accès des femmes au travail de nuit comme une contribution à la promotion de l'égalité relève de l'escroquerie et du cynisme quand on sait que la main-d'œuvre féminine se trouve d'abord dans les fonctions les moins qualifiées et que le travail de nuit requiert avant tout ce type de main-d'œuvre.

Les individualistes voient d'un œil favorable cette déréglementation; chacun-e doit pouvoir disposer librement de son temps de travail. Sur le principe, d'accord. Mais dans les faits, la plupart des salariés — et les femmes encore moins — ne sont pas en mesure d'exercer un

libre choix. Et rien dans les positions patronales ne permet de déceler la volonté de créer les conditions de ce libre choix.

Les patrons de l'industrie, dans le cadre légal actuel, se sentent discriminés par rapport aux entreprises des services et du commerce qui peuvent recourir plus facilement au travail de nuit. Remarque justifiée, mais qui nous conduit à une conclusion contraire; il est temps de réexaminer la justification du travail nocturne dans tous les secteurs et de le limiter au maximum: est-il vital de disposer d'un journal et de croissants frais au petit matin, par exemple?

Le combat qui s'annonce entre organisations patronales et syndicales n'est donc pas tant celui d'intérêts particuliers, sectoriels, qu'un combat beaucoup plus fondamental qui touche aux valeurs de notre société. N'ayons pas peur des mots: le refus du travail de nuit ne traduit pas le repli frileux des salarié-es helvétiques; il s'inscrit dans le combat pour les droits de l'homme. Le degré de civilisation d'une société et d'une époque ne se mesure pas à la capacité des individus à se plier aux exigences inhumaines d'un système de production, mais bien à l'inventivité dont fait preuve cette société pour garantir à chacun un travail digne. Et il y a fort à parier qu'à terme ces sociétés inventives se révéleront aussi les plus compétitives. ■

de naturel, de spontané; progrès et développement sont aussi susceptibles de créer de nouvelles chaînes: la classe ouvrière l'a vécu dans sa chair au 19^e siècle et nous en faisons aujourd'hui l'expérience avec la dégradation de notre environnement naturel. A chaque fois donc il faut se poser la question de la finalité: en quoi une nouvelle technique représente-t-elle un progrès pour l'homme? Le développement proposé contribue-t-il à une plus grande liberté, à une dignité accrue?

A l'évidence le Conseil fédéral ne s'est pas posé ces questions, pas plus que les organisations patronales qui ont exprimé leur satisfaction. En l'occurrence la valeur suprême auquel il est fait référence, c'est la compétitivité qui nous imposerait l'alignement sur nos concurrents.

Référence ambiguë, mouvante, qui peut conduire aux pires perversités: faudra-t-il aussi s'aligner lorsqu'un de nos concurrents se lancera dans les manipula-

ARMÉE

Démocratie en boîte... postale

(jd) Au soir de la votation du 26 novembre dernier, Kaspar Villiger décidait de créer un groupe de travail chargé d'évaluer le niveau de mécontentement à l'égard de l'armée. Aujourd'hui ce groupe sollicite l'avis du public et ouvre à cet effet une case postale (CP 774, 1211 Genève 3). Si vous avez des idées sur l'uniforme militaire, la durée du service, le statut des instructeurs, la discipline, les orientations stratégiques, n'hésitez pas à vous exprimer. La participation démocratique passe par la case postale.

Cette manière de procéder nous laisse perplexe. Déjà le DMF dispose des résultats d'un sondage d'opinion, commandé par le chef de l'instruction, sur les motifs et les opinions des citoyennes et des citoyens relatifs à l'initiative

«Suisse sans armée». Quant à prendre le pouls de l'opinion sur l'organisation et les conditions de travail au sein de l'armée, pourquoi ne pas ouvrir le débat avec les intéressés durant les périodes de service? Pour le surplus, c'est à l'administration et aux organisations politiques de plancher sur une nouvelle conception de la sécurité et de proposer des modèles alternatifs de défense. C'est sur cette base que pourront s'affronter les points de vue et que devra se dégager un nouveau consensus. Et non pas à partir d'un ensemble hétéroclite de réponses regroupant pêle-mêle des avis sur le poids du fusil, la qualité de la nourriture, la durée de l'école de recrues, la nécessité d'une aviation et les orientations stratégiques de l'armée. Cette pseudo-participation nous fait penser à la large con-

Coup de pouce

(jd) Les Genevois, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, aiment à user de superlatifs. Ainsi, présentant un projet de loi d'encouragement à l'énergie solaire, le conseiller d'Etat Christian Grobet n'a pas hésité à faire référence à la survie de l'humanité qui implique de trouver de nouvelles sources d'énergie. Son collègue Jean-Philippe Maître a qualifié le projet d'ambitieux.

En fait, le cadre budgétaire prévu — 1 million de francs — permettra de subventionner 1000 m² de capteurs solaires, une surface tout juste suffisante pour fournir l'eau chaude sanitaire à 500 personnes. A ce rythme il faudra 700 ans pour que l'ensemble de la population genevoise soit approvisionnée en eau chaude solaire. Donc une ambition à très long terme.

Le projet de loi part de prémisses dépassées: il considère que la production d'eau chaude solaire en est à sa phase expérimentale alors qu'il s'agit d'une technique éprouvée à promouvoir largement. Sur ses propres immeubles la Ville de Genève a déjà installé 1000 m² de capteurs; le canton, dans le cadre de sa politique d'aide à la construction de logements sociaux, ne pourrait-il pas imposer cet équipement? Face à la croissance constante de la consommation d'électricité et au taux de pollution de l'air genevois, ne serait-il pas temps d'opérer un changement complet d'attitude et de considérer comme inacceptable l'utilisation du mazout, du gaz et de l'électricité pour le chauffage de l'eau sanitaire?

La difficulté réside dans le coup de pouce initial: comment inciter les propriétaires à investir dans un équipement dont il ne vont pas profiter directement — les économies seront au bénéfice des locataires — ou qui implique une durée

sultation ouverte sur le projet de révision totale de la constitution fédérale. Des centaines de particuliers et d'organisations avaient alors transmis leurs avis et critiques. Las, le veto des organisations économiques avait alors conduit à clore l'exercice et seul a survécu un fade projet qui sommeille dans les tiroirs de l'administration. De quoi affaiblir encore la confiance des citoyens dans les institutions. ■

d'amortissement? Il y a bien une solution qui permettrait d'optimiser l'intervention de l'Etat et d'accélérer la pose de capteurs: le canton subventionne la pose de capteurs, mais l'économie financière ainsi réalisée — l'eau chauffée par le soleil revient moins cher — est provisoirement soustraite à l'usager au profit d'un fonds d'équipement. Ce fonds ali-

mente les subventions nouvelles et ainsi de suite. Reste à fixer la durée pendant laquelle le consommateur d'eau chaude se voit privé de l'économie financière réalisée.

Selon les spécialistes, l'équipement optimal est de 0,5 m² de capteur et 15 litres d'eau stockée par personne. Si l'on sait qu'un m² de capteur permet d'économiser l'équivalent de 80 litres/an de mazout, l'économie potentielle à Genève est de 15'000 tonnes/an de mazout.

Reste le problème juridique. L'ordonnance fédérale sur les abus dans le secteur locatif ne permet pas de retenir l'économie financière réalisée au profit d'un fonds d'équipement. Et si les associations de locataires montaient au créneau pour défendre une solution qui à terme satisfait aussi bien l'intérêt collectif que les intérêts des usagers ? ■

ENVIRONNEMENT

Au tour de l'eau

(pi) La Société pour la protection de l'environnement poursuit la publication de ses «Dossiers de l'environnement»; après les déchets et les sols, le troisième ouvrage est consacré à l'eau. La structure du dossier est constante: une explication historique et scientifique du thème; une description des atteintes subies et quelques propositions pour améliorer la situation.

Si la partie historique se lit agréablement (on y apprend notamment que Rome distribuait déjà 1000 litres d'eau par jour et par habitant au Ier siècle de notre ère et que certains fleuves étaient certainement plus pollués au Moyen-âge que de nos jours), la partie consacrée aux pollutions dont l'eau est victime est franchement désespérante. Bien sûr, rien de bien nouveau; nous savons tous, ou nous pourrions tous savoir, que des traces de polluants ont été retrouvées jusque dans les glaces de l'Antarctique et que de nombreuses espèces marines et lacustres sont menacées; que les océans étouffent, que les mers se transforment en cloaques et que la navigation sous pavillon de complaisance est un scandale écologique dont tous les pays possédant des ports semblent s'accommoder. Mais l'inventaire laisse une impression

d'impuissance et semble rendre vaine la préservation de ce bien au niveau familial en regard du comportement de certaines industries et de l'ampleur du problème.

Parmi les solutions préconisées, relevons le doublement du réseau de distribution, offrant aux consommateurs une eau potable et une eau à usage industriel ou pour les chasses de WC par exemple. Si ce système permettrait des économies importantes au niveau du traitement des eaux, il contribuerait aussi à dévaloriser le produit. La vraie solution consiste, comme pour l'air et le sol, à lui donner un prix. Car comment justifier que l'eau soit gratuite? Le consommateur paie pour l'instant un service, un réseau qui lui amène le précieux liquide jusque chez lui, et non pas un produit. Nous devons en finir avec cette conception d'une nature qui fournit ce dont on a besoin en quantité illimitées et gratuitement. Ceci ne devrait pas figurer pas dans les articles d'une loi, mais dans la tête des gens.

L'Eau aujourd'hui. Société pour la protection de l'environnement, Georg éditeur, Genève, 1990. 23 francs auprès de la SPE, 6 rue Saint-Ours, 1205 Genève. Tél.: 022 29 99 29.

Le point mort suisse

(pl) Le dossier des liaisons ferroviaires européennes évolue et continue d'intéresser la Suisse, même si notre pays semble davantage subir les décisions de ses voisins qu'y participer.

On sait que le Conseil fédéral a inclus dans sa conception du transit, liée à une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), le fameux «maillon manquant» entre Genève et Mâcon. Cette infrastructure nouvelle sur sol français devrait offrir une liaison rapide avec l'axe TGV Lyon – Paris et constitue donc un plus pour le trafic en provenance de la Suisse orientale tant en direction de Paris et du futur tunnel sous la Manche que vers le sud-ouest de l'Europe.

Un soutien théorique

Chaque information dans ce domaine confirme pourtant davantage l'impression que ce soutien du Conseil fédéral est purement théorique, destiné qu'il était avant tout à saupoudrer sur la carte de la Suisse les améliorations ferroviaires prétendument liées à la NLFA. Ce projet, comme d'ailleurs l'ensemble du maillage du réseau suisse avec le réseau européen à grande vitesse, n'est pas clairement attribué, que ce soit aux CFF

ou à l'Office fédéral des transports. Et ce sont quelques parlementaires bien informés qui tiennent l'administration au courant des derniers développements appris à l'étranger.

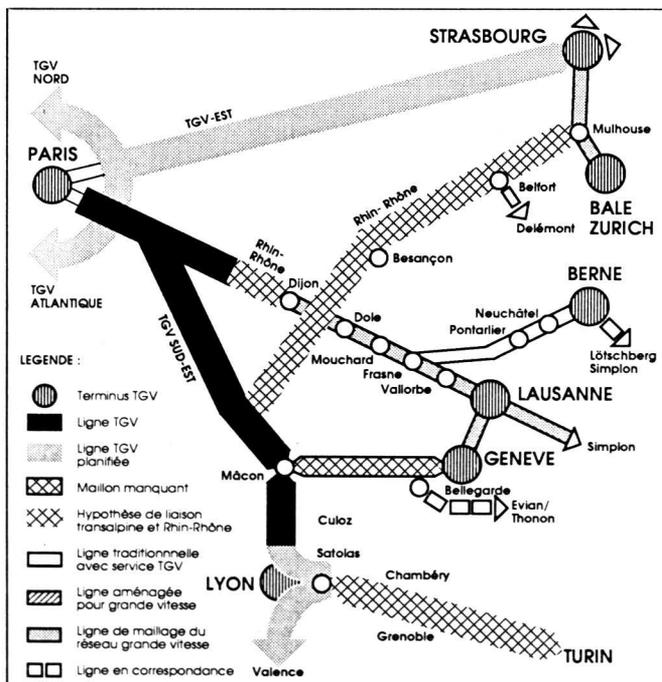
Le Conseil d'Etat vaudois avait dû pour sa part, en réponse à une motion, prendre une douloureuse et courageuse position: en soutenant lui aussi le projet genevois, il prenait le risque de détourner le trafic TGV Lausanne – Vallorbe – Paris par Genève, ce que les communes du nord vaudois lui reprochèrent. Car à l'époque, deux conceptions étaient en concurrence: l'amélioration du tracé historique par Vallorbe contre le «maillon manquant». Or, il en va aujourd'hui différemment. En premier lieu parce que la SNCF n'est pas prête à réaliser le raccordement Genève – Mâcon. Ses priorités dans la région sont plus au sud. Ensuite parce que le projet de ligne TGV Rhin – Rhône Mulhouse – Lyon par le flanc ouest du Jura avance à grands pas et bénéficie d'un soutien financier de un milliard de francs français de la région Franche-Comté.

Cette réalisation:

- diminuerait la durée du trajet Lausanne – Paris en amenant la ligne à haute vitesse jusqu'à Dijon;
- offrirait un gain de temps spectaculaire pour les liaisons Bâle et Zurich – Paris.

De concurrents, les deux dossiers sont donc devenus complémentaires, avec un retournement des priorités en faveur du tracé historique.

Pour l'instant, les décisions se prennent surtout en France, les Suisses se contentant de compter les gains de temps sur les liaisons améliorées. Cette attitude agace certains responsables de la SNCF, qui voient «européen». Un de leurs objectifs, officiellement partagé par la Suisse, est de diminuer la durée du trajet Paris – Milan. Et pour y parvenir, nous proposons la réalisation du maillon manquant qui se ferait entièrement sur sol français et qui permettrait de gagner une heure environ. Pour leur part, les CFF n'ont à offrir que quelques minutes sur leur territoire, à gagner en Valais grâce à Rail 2000. L'attitude est la même concernant une amélioration de la liaison entre la frontière suisse et la ligne TGV prolongée jusqu'à Dijon par le projet Rhin – Rhône. La SNCF est disposée à entrer en matière, mais pour autant que les Suisses consentent un effort correspondant et ne se contentent



Retournement de situation

L'Europe des transports ne fonctionnera qu'à l'aide d'un réseau ferroviaire efficace. Les experts se rendent en effet compte que la route ne sera pas à même de satisfaire aux demandes qui existeront dans ce domaine après l'achèvement du marché unique. Ainsi, les planificateurs estiment que même avec dix voies, dont la moitié réservées aux poids lourds, l'autoroute française de la vallée du Rhône ne suffira pas à écouler le trafic de l'an 2000.

Il était jusqu'à maintenant politiquement plus facile d'augmenter la capacité des routes que de diminuer la quantité de trafic... Le moment est proche où c'est l'inverse qui sera vrai.

pas d'exporter les problèmes qu'ils rencontrent avec les populations des régions concernées lors de toute nouvelle réalisation; échaudés par Rail 2000 et son flot d'oppositions, les CFF hésitent évidemment à proposer de nouveaux tracés ou des travaux importants en Suisse.

Questions sans réponse

L'enjeu, tant social que financier, est bien sûr immense: le TGV est une entreprise qui marche et certains espèrent conquérir grâce à lui 90% du trafic aérien jusqu'à 500 kilomètres. Mais des voix commencent à s'élever ici et là pour rendre attentifs à certains problèmes:

● **Celui d'un réseau à deux vitesses.** En même temps que la SNCF construit un réseau TGV et que chaque région réclame le sien, la desserte régionale continue de se dégrader. La crainte existe de voir se développer un réseau performant de centre à centre, mais totalement inopérant entre les centres et les régions marginales.

● **Celui de la mobilité.** Le réseau ferré à grande vitesse fonctionne et se développe désormais pour lui-même, parce qu'il apporte travail et bénéfices. Mais personne ne s'est jamais interrogé sur ses conséquences en termes de mobilité et de besoins énergétiques. On peut se demander, par exemple, dans le souci d'une gestion économe des ressources naturelles, s'il est bien utile de conquérir des parts du marché aérien en sachant que dans quelques années les avions seront à nouveau pleins... Les TGV viendront s'ajouter aux avions et le résultat de l'opération sera avant tout une augmentation de la mobilité.

On peut légitimement douter que, dans le climat actuel, ces questions trouvent des réponses satisfaisantes. Paradoxalement, ce sont maintenant les écologistes qui s'inquiètent d'un développement mal maîtrisé du réseau ferré, alors que les politiciens aux niveaux régional et national et la Commission européenne, sentant bien que l'accroissement du trafic que provoquera le marché unique ne pourra pas être pris en charge par la route, s'intéressent aux transports publics comme ils ne l'avaient jamais plus fait depuis la démocratisation de la voiture. ■

FÉDÉRALISME

Une exportation à garantir

(y) Soit le fédéralisme.

Un type de structure de l'Etat, constitué par assemblage (la Suisse) ou par découpage (décentralisation). Un terme utilisé en Suisse, et particulièrement dans le canton de Vaud, dans un sens paradoxal, puisque chez nous est fédéraliste celui qui s'oppose à l'Etat fédératif au nom des Etats fédérés, réunis eux-mêmes en une «Confédération» qui n'en constitue pas vraiment une. Un produit original donc, typiquement «Swiss made», destiné à la consommation intérieure, par des citoyens avisés de la chose institutionnelle. Un article non inscrit au tarif douanier, qu'il faudrait y faire figurer avec un droit zéro, et assortir d'une garantie en forme de mode d'emploi si on songeait à l'exporter.

Or il faut y songer. Car il y a présentement une grave et pressante demande extérieure pour le produit fédéralisme de la part des pays de l'Est en général, et de l'URSS en particulier. Il suffit d'avoir eu le privilège — et le plaisir désormais — de rencontrer au moins l'une des innombrables délégations qui viennent respirer l'air de la démocratie et chercher des recettes en matière de croissance économique et d'organisation sociale pour savoir la curiosité universelle de ces nouveaux «touristes», et surtout leur intérêt passionné pour nos institutions. Ils nous harcèlent de questions sur le fonctionnement des institutions, et veulent en savoir davantage sur le fédéralisme pratique: Qui peut adhérer à une union? Qui peut la quitter et à quel prix (la peur des sanctions est manifestement répandue dans les «républiques»-provinces en mal d'autonomie accrue)? Comment les Etats fédérés organisent-ils leur vie commune et leur sphère «privée»? Qui prélève des impôts ou

taxes? Qui finance quoi? (émouvante, la découverte des mécanismes de péréquation)? Y a-t-il une police fédérale et dans quelles conditions intervient-elle dans les Etats (ni l'existence, ni le pouvoir d'une telle milice ne sont mis en doute). Etc..., etc.

On comprend l'inspiration des questions. On y répond avec toute la bonne volonté possible. Mais il faudrait faire mieux, plus détaillé, plus nuancé. Pour cela, les voyages les plus sérieux et les entretiens les moins protocolaires ne suffisent pas. Il faut encourager les possibilités de formation, ici bien sûr (surtout pour l'économie), mais avant tout sur place. On rêve d'un institut du fédéralisme à Moscou, qui transmettrait moins la tradition vaudoise que les principes constitutionnels helvétiques, avec tous les risques inhérents à leur application. On imagine un Jean-François Aubert tenant école sur les bords de la Moskova. Le tabac garanti.

Dans son message du 22 novembre dernier concernant le renforcement de la coopération avec des Etats d'Europe de l'Est et les mesures immédiates d'aide correspondante, le Conseil fédéral affirme sa volonté de faire «*mieux connaître notre culture, y compris nos traditions politiques*». Il dit aussi vouloir «*intensifier les visites, de part et d'autre, de personnalités de la vie publique, dont les déplacements sont souvent liés à la présentation de conférences*».

Alors, à quand une démonstration-vente (gratuite) du produit fédéralisme? Le marché est demandeur, comme disent les courtiers; il est potentiellement énorme, ajoutent les commerçants. De fait, cette demande nous interpelle. Il serait dangereux, pour la Suisse aussi, de ne pas y répondre. ■

Chevallaz censuré

Que peut bien contenir le plan fixe consacré à Georges-André Chevallaz pour qu'il soit interdit aux jeunes en-dessous de 14 ans? Ou craignait-on que la foule de ses jeunes fans ne fasse ressembler la diffusion

de ce portrait à un concert de Dorothee? La question reste ouverte.

Programme paru dans 24 heures du 3 avril.

Cinémathèque
Montbenon
Tel. 021 23 74 07

Le rendez-vous de minuit. 15. Int. aux moins de 16 ans rév. Tri. 18.30. Int. aux moins de 16 ans rév. (P). **L'île au trésor.** 20.30. Dès 14 ans (P). **PLANS FIXES: Benjamin Romieux - Pierre Arnold.** 18.30. Dès 14 ans (C). **Alberto Camenzind - Georges-André Chevallaz.** 20.30. Dès 14 ans (C).

Une rencontre de type féminin

Je reprends mon balai!

Vous vous souvenez peut-être (DP 981 — *L'amour à quinze ans*) ces lignes où je m'en prenais à une certaine Gerda F., qui dans *24 Heures* racontait l'histoire d'Annick, 15 ans, laquelle, «surprise en train de faire l'amour avec le garçon qu'elle aime» par son professeur, s'était vue l'objet d'un chantage de la part de celui-ci! Etc.

Donc, me trouvant à la Journée du livre vaudois, place de la Palud, en train de faire l'amour — non: de tenir la caisse, je suis surpris à mon tour — catastrophe! — par Madame Gerda Fellay! Laquelle, entre autres défauts, a celui d'être fort sympathique! Et d'écrire des livres, qui pour être en allemand, n'en sont pas moins bons! (*Die Sinnsucher* — Ceux qui cherchent un sens à la vie; *Von Liebe nicht nur reden* — Ne pas seulement parler d'amour). Je me fais donc un devoir et un plaisir de donner ici sa réponse:

Aider au lieu de punir.

Qu'un pasteur condamne l'amour charnel, nous le comprenons. Qu'un policier croie à la punition, nous le comprenons. Qu'un Jeanlouis Cornuz les épaula, cela

nous attriste profondément. Il s'agit d'Annick et de son copain et de son prof. Annick aime son copain. Ils ont fait l'amour (ce qui pour cette fille de 15 ans ne veut pas vraiment dire l'acte sexuel, mais des caresses, le petting, des baisers profonds). Le prof les a surpris. Il menace Annick de la dénoncer à ses parents, si elle ne répond pas à ses avances. Gerda Fellay, psychologue, journaliste et écrivain à Lausanne (Jeanlouis Cornuz lui enlève son identité en l'appelant «Dame Gerda F.» — quel machisme!) répond en l'encourageant à dire non — un non clair et net et d'une voix forte. Gerda Fellay ne croit pas à la punition, car la punition ne fait que répéter le crime au nom de la loi... [Il s'agit de la punition qu'encourrait le prof, si la jeune fille le dénonçait — J.L.C.] Si on traite un homme de «criminel» ou de «monstre» et qu'on le jette en prison, les autres — la société — évitent de se mettre en question et de se demander pourquoi un être humain devient un criminel, un monstre. Pour Gerda Fellay, la cause en est à la conception que nous avons de l'être humain et du monde, et à l'éducation

qui en résulte. Pour changer l'homme et le monde, il faut changer les conceptions. Parlons de la sexualité: souvent, les adultes s'opposent aux relations amicales de leurs enfants adolescents (...). Au lieu de permettre aux jeunes d'apprendre successivement l'amitié, l'amour en toute liberté, ouvertement, ils l'interdisent. Les relations perverses — viol, relations entre adultes et enfants dépendants, violences de toute sorte, inceste — sont les conséquences d'une conception erronée de la sexualité. Celui qui a vécu une sexualité ouverte et épanouie, n'a ni le besoin, ni l'envie de forcer, de violer, d'abuser d'un autre — encore moins d'un enfant. (...) Mais derrière les façades intactes de nos familles «intactes», les humiliations, la violence, le chantage, les violations de toute sorte fleurissent, produisant des êtres faibles, humiliés, violents, violeurs, qui veulent se venger de toutes les humiliations vécues pendant l'enfance. Des êtres forts, sûrs d'eux-mêmes, capables de dire non haut et clair, sont nécessaires pour créer une société humaniste. Nous ne changerons pas les attitudes en dénonçant, en punissant l'individu, un individu, mais seulement en changeant les conceptions et dès lors l'éducation.

Un mot encore sur le sort d'Annick: elle a osé dire non à son prof et son prof s'est fait tout petit, déclarant n'avoir jamais voulu dire, ni faire... ■

Association Jeunesse et Parents Conseils, Lausanne.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Le Crédit suisse mao

(jg) «Sans distinction de rang»... «Personne (ne peut) jouir d'une situation acquise et se reposer sur ses lauriers»... «Faire preuve d'initiative et (...) travailler ensemble»... «Compétences et responsabilités vont à celles et à ceux qui maîtrisent le mieux leur domaine d'activité, peu importe les années de service ou le bagage universitaire».

Diable, qui peut écrire des choses pareilles: des soixante-huitards attardés, un épigone du président Mao, un groupe anarchiste inspiré par Bakounine. Vous n'y êtes pas du tout. C'est la dernière campagne de publicité du Crédit suisse. Le retour à la base est à la mode dans les entreprises. Le héros n'est plus le direc-

teur qui arpente les halls d'aéroport avec son costume croisé, son attaché-case et son regard bleu acier fixé sur l'indice Dow Jones. Aujourd'hui, il faut être si possible une femme: «Toujours plus de femmes font carrière au Crédit Suisse», autre slogan; ce qui compte, ce sont les qualités personnelles, la richesse des idées et le désir de formation: «Pas besoin de tout savoir, mais de vouloir en savoir toujours plus». Aucune institution d'enseignement renierait une aussi jolie formule.

Il serait facile d'ironiser sur le loup qui se déguise en agneau et sur la troisième banque du pays qui cherche à se refaire une virginité. Il ne faut pas non plus

confondre campagne publicitaire et réalité quotidienne. Mais ces slogans qui s'affichent dans nos journaux correspondent à un mouvement en profondeur. Le personnel, mot honni, on dit aujourd'hui les collaborateurs, est de mieux en mieux formé, de plus en plus diplômé lorsqu'il est embauché. Il est individualiste, rebelle à la contrainte. L'autorité n'est plus acceptée. Il faut ruser, séduire, convaincre. Et dans notre pays sans réserve de main d'œuvre, les entreprises n'ont d'ailleurs pas le choix si elles veulent garder leurs bons éléments, d'où cette débauche d'affirmations quasiment gauchistes. Mais que les lecteurs de DP se rassurent, nous avons aussi lu «Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait aucune hiérarchie au CS», l'autogestion et l'assemblée générale permanente, c'est pour la prochaine étape. ■

L'Etat de la question

(ag) «Moins d'Etat», c'est un slogan, et de surcroît simpliste. Mais il est porteur aussi d'une conception profonde et traditionnelle de l'Etat qui perdure malgré son inadéquation.

L'Etat n'est perçu dans cette vision que sous la forme d'un appareil administratif, sans cesse en extension. Il croîtrait avec une vigueur parasitaire sur le corps de la société.

A partir d'une telle image, les critiques (ou les laudes) peuvent se développer et se ressasser: l'Etat est au service de la classe dirigeante, l'Etat socialise à froid (ou inversement l'Etat arbitre, l'Etat redistribue).

Pierre Rosanvallon s'était fait connaître par une réflexion sur l'Etat remarquable et remarquée, il y a dix ans déjà, avec *La crise de l'Etat-providence*, confortée par un travail d'historien *Le Moment Guizot*. Il prolonge avec un essai de même veine *L'Etat en France de 1789 à nos jours* (Ed. du Seuil, 1990).

Une nouvelle approche

Méthodologiquement, Rosanvallon se réclame d'abord des travaux d'historiens sérieux; quoiqu'insuffisants, il les recense dans un essai bibliographique impressionnant. A titre d'exemple, car l'histoire a le mérite de bousculer les idées toutes faites, le premier budget de l'Etat, contrôlable, a été en France le fait de la Restauration. L'an I commence en

1814; d'ailleurs la littérature de Balzac à Stendhal révèle assez combien l'opposition put et sut s'emparer de la publicité du budget.

Rosanvallon souhaite que l'on renonce à la globalisation de l'Etat, qui serait réputé être partout le même. Il met au centre de sa réflexion les figures du rapport Etat-société, avec leur spécificité nationale. L'Etat, créateur de la cohésion sociale, se substituant en France notamment aux corps intermédiaires, l'Etat-providence, réducteur d'incertitudes et d'inégalités, protecteur puis pourvoyeur, l'Etat régulateur de l'économie après la révolution keynésienne. Chacune de ces fonctions peut se développer et se combiner selon les particularités nationales. Un Etat fédératif n'a pas la même configuration qu'un Etat jacobin; un Etat à très forte tradition de libéralisme économique peut assumer pleinement son rôle de protecteur social, etc...

Rosanvallon a donc centré son étude sur la France. En historien, il rappelle qu'au début du XX^e siècle les politiciens étaient réticents pour le choix des fonctionnaires devant le principe du concours lorsqu'un poste est à repourvoir; ils craignaient la restriction au pouvoir de nomination; ils ne voulaient pas d'une oligarchie qui échapperait au contrôle de la nation. Ainsi sont potentiellement dissociées les notions de volonté générale et d'intérêt général. D'où la recherche des moyens d'assurer la primauté du politique, notamment l'épuration des hauts fonctionnaires. D'où la critique de l'administration, perçue comme une bureaucratie qui bénéficie abusivement de la durée, pouvant faire écran à la volonté politique; d'où encore la crainte devant l'instauration du tribunal administratif, car «juger l'administration, c'est aussi administrer».

Il en résulte évidemment quelques-uns des symptômes du mal français: la manie de légiférer, la très mauvaise application des lois. A la prétendue puissance du citoyen s'oppose la très réelle misère de l'administré.

Rosanvallon, une lecture stimulante. ■

700^e DE LA CONFÉDÉRATION

Choix sans parenté

(pi) A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, la Société valaisanne de philosophie propose le lancement d'un concours de dissertation sur le thème «Commémorer, à quoi bon?» Ce projet a été retenu par la Commission cantonale pour le 700^e.

Il vaut bien la peine de se poser la question, encore que «Comment commémorer» eût été plus intéressant. Car la lecture de la description des vingt-six projets retenus par la Commission cantonale démontre une navrante absence de parenté avec le thème de la commémoration, à savoir la création de la Confédération, et par extension les événements qui ont marqué son histoire jusqu'à aujourd'hui. Parmi les projets retenus, la référence à l'événement originel est la plupart du temps nulle, les manifestations étant produites pour elles-mêmes et non pas en référence à un thème central. Le catalogue valaisan ressemble à s'y méprendre à l'agenda d'un office du tourisme; quel rapport

avec le 700^e que de publier une œuvre monumentale racontant le Rhône de sa source à son embouchure; ou un livre et un montage audio-visuel sur les souvenirs de voyageurs anglais du 19^e siècle; ou l'«Open air Musikfestival» (sic) avec musique pop, jazz, country et folklore? Le thème du 700^e est évidemment bien assez vaste pour que tout ce qui se passera en Suisse dans une année puisse s'en réclamer. On se contente donc de sélectionner quelques projets sur la base d'exigences suffisamment générales pour qu'elles puissent justifier n'importe quel choix. Il en résulte l'octroi d'un label «Valais-Wallis 700» qui permettra de figurer sur un catalogue et de recevoir quelques sous.

Si des projets tels qu'un «Nationales Weinform», des projections de films ferroviaires ou l'organisation d'une «Patrouille des rochers» ont reçu le label cantonal, il faut se demander pourquoi les matches du FC Sion n'en bénéficient pas. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Faut-il abattre la SSR ?

(cfp) Les médias électroniques en Suisse ont des surveillants fort attentifs qui préféreraient disposer de la concession pour mieux guider les sentiments des auditeurs et des téléspectateurs. Ils se recrutent essentiellement dans l'aile conservatrice et financièrement la mieux dotée de la population, ce qui leur fournit des moyens importants pour mener leurs campagnes. Ils accusent essentiellement les médias électroniques de manipuler l'information et de contribuer à une désinformation de tendance gauchiste.

Il y a les interventions parlementaires, dont la dernière a vu soixante conseillers nationaux de droite demander au Conseil fédéral de refuser à la SSR toute augmentation de ses moyens financiers tant qu'elle n'aura pas pris formellement l'engagement de «respecter enfin les directives de la concession et ses autres obligations»; il y a aussi les milieux favorables à une radio et une télévision plus centrée vers le maintien d'une Suisse folklorique et politiquement résignée.

Essayons de dresser un bref inventaire, incomplet, de ces organisations qui jugent la SSR partielle et infidèle à la concession.

En Suisse romande, nous indiquerons essentiellement la Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs (FRTA), qui publie un service de presse hebdomadaire critique. Une Fédération vaudoise poursuit le même but, indépendamment, et publie son propre service de presse diffusé par le biais des Groupements patronaux vaudois. C'est ainsi qu'au sujet des crèches (*Tell Quel* du 9 février) on est positif sur la présentation, mais la rédactrice ne manque pas d'ajouter: «*Le tour d'horizon des crèches romandes était intéressant, encore qu'on n'ait pas assez souligné que cela conduisait au collectivisme.*»

Mais c'est en Suisse alémanique que les attaques sont les plus vives et il y a même des chasses aux sorcières ouvertes contre certains responsables, par exemple contre Andreas Blum, directeur à la radio alémanique. Un premier groupe, constitué il y a bien des années sous la présidence du conseiller national Walther Hofer, la Schweizerische Fern-

seh-und Radio-Vereinigung publie un bulletin mensuel *Antenne* à la fois informatif et critique. Le poids insuffisant de ce groupement a amené vingt-et-un parlementaires fédéraux à constituer en 1986 un comité pour des analyses prolongées sur les médias. Sept analyses ont été publiées jusqu'en 1988. A la suite de ces activités, un groupement a été constitué en septembre 1989 sous le titre Forum Medien kritisch. Il publie un bulletin bimensuel et s'attaque en particulier à l'autorité de plainte jugée partielle. La presse de droite et notamment le bimensuel conservateur *Schweizerzeit* font volontiers écho à ces publications.

Dans un genre très différent parce que mû par une religiosité très traditionnelle, on peut citer les informations du groupe Pro Veritate de la région d'Oltten. Il critique la télévision pour son laxisme dans la présentation de la

sexualité. On condamne l'effet satanique qui s'exprime dans les médias.

C'est à un niveau bien supérieur qu'il faut considérer les deux bulletins publiés par la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES): *Reflets de la radio et de la télévision romande* et *Radio-und Fernsehspiegel*. Il s'agit d'un vrai travail professionnel qui se poursuit depuis de nombreuses années. Le but est apparent, veiller à l'image que les médias électroniques donnent de l'économie, rendre attentifs les lecteurs aux émissions économiques sur le point d'être diffusées et renseigner sur les faits importants touchant les médias.

Il ne faut pas se leurrer, les taux d'écoute ne sont certainement pas les seuls éléments à prendre en considération lorsqu'on juge la politique de la SSR. Les interventions politiques et des associations intéressées jouent probablement un rôle que les sociétés de radio et de télévision (SRT en Suisse romande) n'ont jamais joué, sur un terrain que la gauche n'a pas encore réellement occupé. ■

PDC

Un programme pour 1991

(cfp) Le pragmatisme helvétique s'accommode mal de programmes de législation permettant d'établir des bilans exacts, mais néanmoins toutes les formations politiques préparent un programme en prévision des élections. Celles de 1991 approchant sur le plan fédéral, le comité central du Parti démocrate-chrétien a reconstitué sa commission du programme. La présidence a passé du conseiller national zougais Joseph Iten au conseiller aux Etats fribourgeois Anton Cottier, avocat. Avec trente-quatre autres membres, dont neuf anciens, il a pour tâche la préparation du document qui sera publié en temps utiles.

La commission est constituée dans toutes les règles de l'équilibre: sept femmes, des Romands et des Italophones, des praticiens de la politique et des spécialistes.

Inutile de publier la liste des membres, vous la trouvez dans *CVP Inside* en allemand, de mars. Notons la présence

de trois professeurs de l'Université de Fribourg, de l'économiste en chef de l'UBS (est-ce la traduction exacte de «Chefökonom»?), de Melchior Ehrler, directeur de l'Union suisse des paysans ainsi que d'un haut fonctionnaire fédéral du Bureau de la protection de l'environnement. N'oublions pas de relever la présence du journaliste d'origine fribourgeoise Roger de Weck, membre de la rédaction du grand hebdomadaire *Die Zeit* à Hambourg. Est-il chargé de faire souffler l'air du large?

Pour la Suisse romande, le canton de Neuchâtel, où il n'y a pas de PDC, manque dans la commission. Pour les autres cantons, Genève est représenté par le président du PDC, le Jura par un juriste, le canton de Vaud par un juge fédéral alors que le Valais a trois membres et le canton de Fribourg est le mieux représenté de tous les cantons avec, au surplus, un Fribourgeois domicilié à Hambourg.

Il ne reste plus qu'à attendre le texte.